

Conseil général

Pompaples, le 17 septembre 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué-e à une assemblée du Conseil général le

Jeudi 8 octobre 2026 à 20h15
à la Salle inférieure de La Biolle

avec à l'ordre du jour suivant :

1. Assermentations, démissions, honneurs et appel
2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté
3. Adoption du procès-verbal du jeudi 18 juin 2026
4. Communications du Président du Conseil
5. Préavis 10.2026/1 : Autorisations générales pour la législature 2026-2031
6. Préavis 10.2026/2 : Arrêté d'imposition pour les années 2027, 2028, 2029, 2030 et 2031
7. Activités des délégations intercommunales AIEM, AIPCV, AJERCO, ASI7, EHVV, SIEE
8. Élection complémentaire au bureau du Conseil
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Stéphane SCHNEIDER
Président du
Conseil général de Pompaples

Remarques :

- Le procès-verbal de l'assemblée du jeudi 18 juin 2026 et les préavis ne seront pas lus lors de l'assemblée. Il est possible de les consulter auprès du greffe communal et de s'en procurer un exemplaire à cet endroit. Ils sont aussi disponibles sur le site internet de la Commune. Le procès-verbal et les préavis seront également à disposition le jour de l'assemblée dans la Salle inférieure de La Biolle.
- Les personnes désireuses de se faire assermenter et remplissant les conditions de l'article 1 du règlement du Conseil général de Pompaples sont priées de s'annoncer avant l'assemblée auprès du Président ou de la secrétaire.
- Les absences doivent être annoncées avant le début de la séance auprès du Président ou de la secrétaire.
- Un lien internet vous a été transmis par mail et figure sur le site internet de la commune (Pompaples / Officiel / Conseil général / Formation destinée aux Conseillers généraux). Nous vous suggérons très vivement de suivre cette formation en ligne pour profiter au mieux de votre expérience de Conseiller général, que vous soyez nouveau ou aguerri.